

DEPARTEMENT

de la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**

AVEYRON

**Séance du jeudi 08 février 2024**

<b>Date de la convocation</b> 31/01/2024	L'an deux mille vingt-quatre et le huit février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),
<b>Date d'affichage</b> 31/01/2024	
<b>Membres :</b>	
<b>En Exercice :</b> 15	
<b>Présents :</b> 11	
<b>Votants :</b> 12	<p><b>Présents :</b> Marie-Laure CAMBOULAS, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Françoise VIAROUGE</p> <p><b>Représenté(e)s :</b> Jean-Claude FROMENT par Joël FROMENT</p> <p><b>Excusé(e)s :</b> Thibault CAMMAN, Thomas LAMOTTE, Guillaume POUJOL</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Marie-Laure CAMBOULAS</p>

**Objet: Demande de subvention DETR 2024: Aménagement et revalorisation des espaces publics du cœur de village de Roussennac – tranche 1 - DE\_20240208\_007**

M le Maire rappelle qu'il a été décidé de lancer un projet d'aménagement et de revalorisation du cœur de village de Roussennac. Pour cela, une procédure adaptée a été réalisée le 01 juillet 2022. Suite à la commission d'appel d'offre le groupement d'entreprises suivant a été retenu par la délibération DE\_20220826\_002 en date du 26 août 2022 :

- Conception d'ensemble/études aménagements urbains et paysagers : M Causse Patrice paysagiste concepteur
- Etudes voirie et réseaux divers, chaussée : Aveyron Etude Environnement (A2E)

Un projet d'aménagement global en plusieurs tranches a été proposé. Le conseil municipal de Roussennac souhaite réaliser durant l'année 2024, une tranche de travaux incluant les sections « la traverse, place du Pargou et la rue du centre ».

Un coût global a été estimé pour cette tranche. Celui-ci correspond à un montant de 594 350€ HT

Afin de pouvoir lancer la tranche 1 de cette opération (place du Pargou, rue du centre et traverse), le conseil municipal de Roussennac après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- de solliciter l'aide de l'état dans le cadre du programme : « DETR 2024 » pour un montant de 128 105 € pour la réalisation de la tranche 1 de l'aménagement et la revalorisation des espaces publics du village de Roussennac.
- De définir le plan de financement suivant pour la rénovation de la tranche 1 du réaménagement et revalorisation des espaces publics du village de Roussennac:

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant total des travaux HT de l'opération	Montant des travaux éligibles	Pourcentage sur les montants éligibles	Pourcentage sur l'opération	Montant de l'aide attendue
Région	Sollicitée	594 350 €	468 460,00€	20%	13,46%	80 000,00€
Conseil Municipal	Sollicitée		565 200,00€		26,92%	160 000,00

Conseil Municipal  
Date de réception de l'AR: 10/02/2024  
012-211202064-20240208-DE\_20240208\_007-DE

Mairie de Roussennac 12220 ROUSSENNAC

☎ : 05 65 63 70 68 - 📠 : 09 60 44 37 94 - 📧 : roussennac.mairie@wanadoo.fr

départemental	
Etat (DETR)	Sollicitée
Agence de l'eau	Sollicité
Etat (fonds vert)	Sollicitée
Autofinancement	

			€
512 420,00€	25%	21,55%	128 105,00 €
53 180,53€	50%	4,47%	26 590,25€
121 387,50€	25%	5,11%	30 346,88€
		28,49%	169 307,87 €

- De préciser que les dépenses seront inscrites au budget 2024 de la commune de Roussennac.
- De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire afin de solliciter toutes les aides par rapport à cette opération.


La commune sera maître d'ouvrage de cette opération.

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture  
le 10 février 2024  
et publication ou notification  
le 10 février 2024

Roussennac, le 10 février 2024.  
Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance  
Marie-Laure CAMBOULAS



Le Maire  
Sébastien CAYSSIALS